

ANNEXE DU CANADA

Numéro Tarifaire	Dénomination des marchandises	Catégorie d'échelonnement	Taux
CHAPITRE 96	OUVRAGES DIVERS		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		
CHAPITRE 97	OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		
CHAPITRE 98	DISPOSITIONS DE CLASSIFICATION SPÉCIALE		
	Tous les produits bénéficieront de la franchise dès la mise en oeuvre de l'Accord		